Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-49_06_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	26
Nombre de procurations :	03
Nombre d'absents	00
Nombre de votants :	**29**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 22 juin 2026

N° 49/ 06/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le vingt deux juin, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le seize juin, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, Mme CARRÉ, M. BOIREAU, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER, Mme PARIS, Adjoints au Maire, Mme RESSE, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, M. DE CASTRO, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, Mme SABBAT, M. GIRARD, M. TAMISIER, Mme SOYER, M. TESTÉ, Mme JEZEQUEL, M. LEVIEUX, M. PHALIPPOU, Mme GOUJON, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme TROUVÉ (procuration à S. CARRÉ), Mme HOEVE (procuration à S. MARTIN), Mme PRUVOT (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: - - -*

Secrétaire de séance *: M. BLACHIER.*

49 – Convention d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire (CDG 37)

Monsieur Alain BÉNARD, maire, donne la parole à Madame Katia LOTHION, maire-adjointe en charge des ressources humaines.

Le service de médecine préventive du CDG 37 assure la surveillance médicale du personnel de la commune.

Madame LOTHION expose que dans le cadre du renforcement et de l'évolution du mode de fonctionnement de la médecine préventive, La commune est sollicitée pour la signature d'une nouvelle convention, et ce pour la période du 1er juillet 2026 au 31 décembre 2028.

Le conseil d'administration du centre de gestion a décidé de mettre en place une cotisation annuelle forfaitaire fixée pour l'année 2026, à 110 € par agent effectivement suivi par le service de médecine préventive. Cette cotisation couvre l'ensemble des missions du service de médecine préventive : conseils, études de postes, visites médicales, actions de prévention…

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20260622-49_06_2026-DE

Par ailleurs, Madame LOTHION précise que le cadre réglementaire a évolué et que les visites d'information et de prévention seront désormais organisées tous les 5 ans, sauf pour certaines catégories d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale renforcée.

CONSIDÉRANT la convention jointe en annexe ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et ses éventuels avenants.

Le Secrétaire de séance

Guillaume BLACHIER

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES (Indre-et-Loire)

Alain BÉNARD